

Questions orales

Vu cette dure critique, le ministre peut-il expliquer pourquoi son ministère ne fait pas appliquer avec fermeté et dans un souci d'équité la Loi sur les langues officielles et comment il entend assurer l'égalité entre francophones et anglophones au sein des forces armées?

[Traduction]

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que le député a mal interprété les paroles du Commissaire aux langues officielles. C'est très important, et le gouvernement et moi-même avons pris ses remarques au sérieux.

Le Commissaire aux langues officielles a admis que le ministère de la Défense nationale avait pris certaines initiatives intéressantes. Le nombre de personnels bilingues a augmenté en chiffres réels et au QGDN, les services bilingues se sont considérablement améliorés. Le réseau du coordonnateur des langues officielles est meilleur et le ministère reçoit moins de plaintes depuis deux ans.

Il faut toutefois admettre que, du fait que nous donnons aux gens l'occasion de travailler dans leur propre langue et que les différentes unités sont disséminées dans tout le pays, il est difficile de maintenir la formation en langue seconde, en anglais et en français, que nous offrons aux gens à leur arrivée dans les Forces canadiennes.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, la critique du commissaire est très facile à interpréter. Il dit qu'au sein de la plupart des organes de haute direction, comme le Conseil de la Défense et le Comité de gestion de la Défense, il y a 11 anglophones et pas de francophones. C'est très clair. N'est-ce pas injuste, compte tenu de la situation linguistique de notre pays? Que compte faire le ministre pour remédier à la situation?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, personne n'oserait insinuer, et je sais que le député ne le fait pas, que les promotions dans les forces armées dépendent de l'aptitude à parler l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Les promotions sont accordées en fonction des années de service, de la compétence et de l'aptitude à parler les deux langues officielles.

Je signale au député qu'en 1983, il y avait 14,3 p. 100 de francophones parmi les militaires ayant le grade d'officier. À l'heure actuelle, en 1989, il y a 23,2 p. 100 de francophones.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉPUTÉ DE LÉVIS—LA DÉMISSION DU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DE COMITÉ—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On fait état de rapports voulant que le député de Lévis fasse présentement l'objet d'une enquête de la GRC. Or, ce député, M. Gabriel Fontaine, est le vice-président du Comité des privilèges et élections. Le premier ministre va-t-il demander au député de Lévis de démissionner de son poste jusqu'à ce que la GRC ait terminé son enquête?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député soulève une question qui affecte, je présume, le fonctionnement de la Chambre. Le député a déjà indiqué que, compte tenu d'une enquête qui fut entamée à son sujet, il se proposait de se retirer du caucus progressiste conservateur, et je présume qu'il va vouloir également se retirer d'autres fonctions officielles en ce qui concerne l'application du Règlement de la Chambre.

[Traduction]

ON SUGGÈRE QUE LE DÉPUTÉ DÉMISSIONNE DU CAUCUS CONSERVATEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, et je pense qu'il s'attendait à ma prochaine question. J'ai commencé par demander, étant donné que le député de Lévis est vice-président du Comité des privilèges et des élections, si le premier ministre l'invitera à démissionner du comité.

Deuxièmement, le député suivra-t-il l'exemple donné par M. Grisé et démissionnera-t-il du caucus conservateur? Est-ce que lui et tout autre député faisant l'objet d'une enquête démissionneront du caucus conservateur jusqu'à ce que les résultats de l'enquête soient rendus publics? Voilà la question que je pose.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue dit, et je le